

# LE LUXEMBOURG 1960-2010

## 50 ans de migrations

Auteur: Paul Zahlen  
06 septembre 2012

50 ans | STATEC

Institut national de la statistique  
et des études économiques

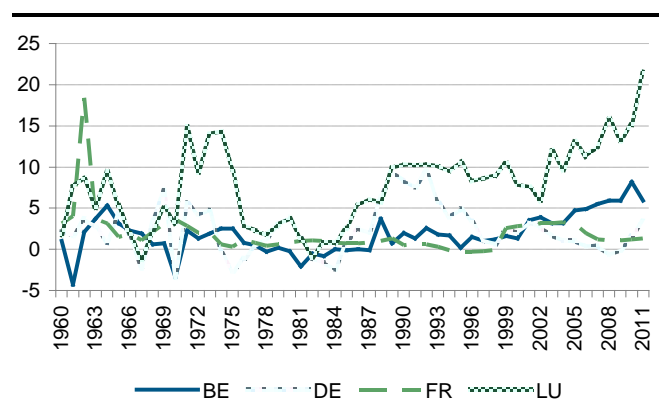
Sur le long terme, le taux de solde migratoire (solde migratoire rapporté à la population) du Luxembourg dépasse largement celui de l'Europe prise dans son ensemble et celui de nos voisins: 7.5 pour mille par an en moyenne au Luxembourg sur les cinquante dernières années, contre 1.1 pour mille dans l'UE-27, 1.8 pour mille en Belgique et en France, 2.3 pour mille en Allemagne. Le nombre d'étrangers résidant au Luxembourg, qui était de 41.5 mille en 1961, atteint 220.5 mille en 2011. Leur part dans la population totale passe de quelque 13% en 1961 à 43% en 2011. Le nombre de Luxembourgeois se maintient uniquement grâce aux acquisitions de la nationalité luxembourgeoise par des étrangers et, sans les naissances « étrangères », le solde naturel (c'est-à-dire la différence entre naissances et décès) aurait été largement déficitaire au Grand-Duché. L'immigration était surtout italienne dans la première moitié des années 1960. A partir de la fin des années 1960, ce sont les Portugais qui prennent le relais. Ils étaient au nombre de 1.1 mille en 1966 et, en 2011, ils sont 82.4 mille à habiter au Luxembourg. L'immigration s'est également diversifiée, même si les citoyens de l'UE-27 restent largement prédominants parmi les immigrés. Par ailleurs, comme les immigrés sont en grande partie des personnes jeunes en état de travailler et de procréer, ils « rajeunissent » la structure par âge de la population. L'immigration est un phénomène très dynamique : de 1960 à 2011, on compte un total 545 000 arrivées et 370 000 départs du Grand-Duché.

### Une immigration beaucoup plus importante au Luxembourg que dans les autres pays européens

Parmi les pays européens, le Luxembourg se distingue par un dynamisme démographique qui est largement imputable à l'immigration. Le solde migratoire est la résultante des arrivées et des départs des migrants. Le taux de solde migratoire est le ratio entre le solde migratoire et la population. Ce ratio permet d'évaluer l'importance « relative » du solde migratoire. Sur le long terme, le taux de solde migratoire du Luxembourg

dépasse en moyenne largement celui de l'Europe prise dans son ensemble et celui de nos voisins: 7.5 pour mille par an au Luxembourg sur la période 1960-2010, contre 1.1 pour mille dans l'UE-27, 1.8 pour mille en Belgique et en France, 2.3 pour mille en Allemagne.

Graphique 1 : Taux de solde migratoire annuel au Luxembourg et dans les pays voisins, 1960-2011 (en pour mille)



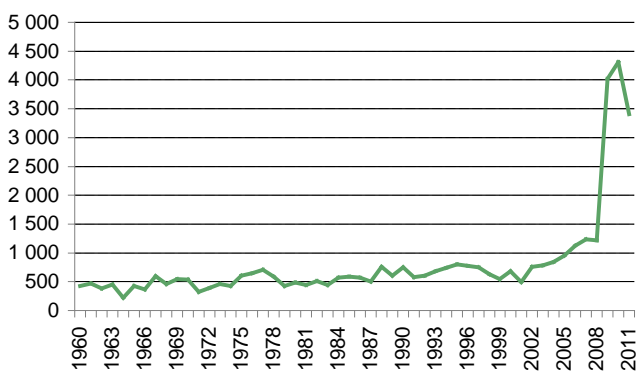
Source : STATEC, EUROSTAT

Le solde migratoire est, globalement, le miroir de l'évolution économique du pays, sauf pour les années récentes. Les périodes de croissance économique forte, comme la première moitié des années 1960, puis le début des années 1970 (avant la crise économique mondiale), puis la période de croissance exceptionnelle à partir du milieu des années 1980, sont caractérisées par des soldes migratoires très élevés. A l'inverse, les périodes de ralentissement économique ou de croissance économique lente (deuxième moitié des années 1960, les années 1975-1985, les années 2001-2003) sont caractérisées par un recul (passager) du taux de solde migratoire. A partir de 2004, le taux de solde migratoire du Luxembourg est tendanciellement en hausse et se maintient à un niveau élevé malgré la crise en 2009. Il passe 12.5 pour mille en 2007 à 15.8 pour mille en 2008, redescend légèrement à 13.2 pour mille en 2009, puis remonte de nouveau à 15.1 pour mille en 2010. L'année 2011 est marquée par une forte augmentation, le taux de solde migratoire atteignant 21.6 pour mille, un niveau jamais atteint jusqu'ici au Luxembourg.

## Le nombre de Luxembourgeois se maintient uniquement grâce aux acquisitions de la nationalité luxembourgeoise par des étrangers

Le nombre de Luxembourgeois reste relativement constant au fil du temps : ils sont 273 400 en 1961 et 277 200 en 2001 (voir tableau 1). L'augmentation de 2001 à 2011 (de 277 200 à 291 800) est exclusivement due aux acquisitions plus nombreuses de la nationalité luxembourgeoise suite à la loi de 2008 (en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009) facilitant les procédures respectivement de naturalisation et de recouvrement de la nationalité<sup>1</sup>.

### Graphique 2 : Acquisitions de la nationalité luxembourgeoise par des étrangers majeurs de 1960 à 2011 (en nombre)



Source : STATEC, Ministère de la Justice

Même si le nombre annuel d'acquisitions de la nationalité luxembourgeoise est assez faible jusqu'en 2008, de 1960 à 2011 au total pas moins de 41 626 étrangers majeurs ont demandé et obtenu la nationalité luxembourgeoise par naturalisation, option ou recouvrement. S'y ajoutent encore les acquisitions de la nationalité par les mineurs pour lesquels on ne dispose pas de statistiques sur l'ensemble de la période. En réalité, ces naturalisations d'étrangers permettent seulement de compenser le solde naturel (naissances-décès) des Luxembourgeois qui est largement négatif sur le long terme. En effet, le solde naturel des Luxembourgeois est de -28 443 au cours de la période 1970-2011 pour laquelle on dispose de données (voir plus loin).

Le nombre d'acquisitions de la nationalité luxembourgeoise se situe en fait largement en-dessous de l'excédent migratoire total qui est de quelque 175 000 personnes de 1960 à 2011. S'y ajoutent encore les naissances « étrangères » au Luxembourg dont l'excédent est largement positif (voir plus loin). En conséquence, le nombre d'étrangers résidant au Luxembourg, qui était de 41.5 mille en 1961, atteint 220.5 mille en 2011. Leur part dans la population totale passe de 13.2% en 1961 à 43.0% en 2011.

Tableau 1 : Population du Luxembourg par nationalités, 1961-2011 (en milliers)

	1961	1966	1970	1981	*1991	2001	2011
Population totale (x1000)	314.9	334.8	339.8	364.6	384.6	439.5	512.3
Luxembourgeois	273.4	278.1	277.3	268.8	269.3	277.2	291.8
Étrangers (x1000)	41.5	56.7	62.5	95.8	114.1	162.3	220.5
dont: - Portugais	0.0	1.1	5.8	29.3	39.1	58.7	82.4
- Italiens	15.7	24.9	23.5	22.3	19.5	19.0	18.1
- Français	5.0	7.2	8.5	11.9	13.0	20.0	31.5
- Belges	5.2	6.0	6.5	7.9	10.1	14.8	16.9
- Allemands	7.9	8.0	7.8	8.9	8.8	10.1	12.0
- Autres	7.7	9.5	10.4	15.5	23.6	39.7	59.7
Étrangers (en %)	13.2	16.9	18.4	26.3	29.4	36.9	43.0

Source : STATEC (recensements)

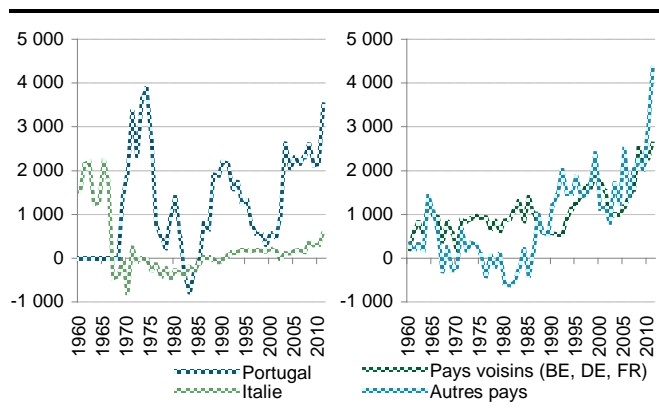
\*en 1991, pour 1213 personnes la nationalité n'est pas connue

## Les Italiens, puis les Portugais ...

Au début des années 1960, les Italiens étaient déjà 15.7 mille à habiter le Luxembourg. La vague d'immigration de la première moitié des années 1960 est encore italienne. Le nombre d'Italiens évolue de 15.7 mille en 1961 à près de 25.0 mille en 1966. Leur part dans la population totale passe de 5.0% en 1961 à 7.4% en 1966. Ils représentent, en 1966, près de 44% du total des étrangers résidant au Luxembourg. En chiffres absolus, le nombre d'Italiens décline à partir de la fin des années 1960. Ils ne sont plus que 18.1 mille en 2011. Comme le nombre total d'étrangers d'autres nationalités résidant au Luxembourg a fortement augmenté, la part des Italiens dans la population totale n'est plus que de 3.5% en 2011 et ils représentent seulement 8.2% du total des étrangers (contre 44% des étrangers en 1966). Néanmoins, l'état de la population à une certaine date ne donne qu'une idée imprécise sur le mouvement migratoire. L'immigration n'est pas linéaire et la pondération des composantes de l'excédent migratoire se modifie avec le temps (voir graphique 3). Les Italiens constituaient 57% de l'excédent migratoire total de 1960 à 1966. A partir de 1967, le solde migratoire des Italiens devient négatif et le reste jusqu'au milieu des années 1980. De 1985 à 2007, il est légèrement positif, avant de connaître une petite poussée suite à la crise économique de la fin des années 2000.

Le nombre de Portugais est en constante et en forte hausse depuis la fin des années 1960. On passe de 1.1 mille résidents portugais en 1966 à 82.4 mille en 2011. Leur part dans la population totale, qui était 0.3% en 1966, atteint 16.1% en 2011. En jetant un regard sur l'évolution annuelle de l'excédent migratoire, on constate que l'immigration portugaise est moins continue que ne le laisserait supposer l'évolution du pourcentage de Portugais dans la population d'un recensement à l'autre.

<sup>1</sup> STATEC, Regards sur les acquisitions de la nationalité luxembourgeoise, n° 14, 2012

**Graphique 3 : Solde migratoire annuel par nationalités au Luxembourg, 1960-2011 (en nombre)**

Source : STATEC

Une très forte poussée migratoire du Portugal se profile à partir de 1967. De 1971 à 1974, l'excédent migratoire des Portugais (près de 3 900 personnes en 1974) se situe à un niveau qui n'est même pas atteint lors de la récente hausse de l'immigration portugaise (excédent de quelque 3 500 en 2011). Les Portugais représentaient 77% de l'excédent migratoire total sur la période 1967-1975. L'immigration du Portugal est fortement affectée par la crise économique des années 1975-1985. De 1982 à 1985, le solde migratoire des Portugais est même négatif avant de connaître une nouvelle hausse qui est parallèle à la croissance économique des années 1985-1990. Dans les années 1990, l'excédent migratoire de Portugais tend de nouveau à reculer, sans, toutefois, devenir négatif. A partir de 2002, l'immigration portugaise connaît à nouveau une hausse que la crise économique à la fin des années 2000 ne semble pas interrompre.

### ... mais également une diversification de l'immigration

Le poids important et croissant de l'immigration portugaise depuis la fin des années 1960 ne doit pas cacher d'autres évolutions. D'abord, la présence des étrangers originaires des pays voisins s'est accrue en chiffres absolus. C'est plus particulièrement le cas des Français (dont le nombre passe de 5.0 mille en 1961 à 31.5 mille en 2011) et des Belges (5.2 mille en 1961 et 16.9 mille en 2011). Au cours des 50 ans sous revue, la part des Français dans la population totale a évolué de 1.6% à 6.1% et celle des Belges de 1.7% à 3.3%. Le nombre d'Allemands habitant au Luxembourg a également augmenté en chiffres absolus, mais cela dans des proportions moindres (de 7.9 mille à 12.0 mille de 1961 à 2011). Etant donné que la population totale a augmenté dans les mêmes proportions, le pourcentage des Allemands se maintient aux alentours de 2.4% de 1961 à 2011. En jetant un regard sur l'évolution de l'excédent migratoire des personnes venant des pays voisins (voir graphique 3), on note d'abord que la volatilité, c'est-à-dire les variations d'une année à l'autre ou d'une période à l'autre, ne sont pas aussi marquées que pour les Portugais, par exemple.

Au cours des années de crise économique de 1975 à 1985, l'excédent migratoire des pays voisins se maintient d'ailleurs à un niveau relativement élevé, alors que le solde migratoire des Portugais et des autres nationalités prises dans leur ensemble tend à devenir négatif. Néanmoins, l'excédent migratoire des pays voisins connaît deux périodes de recul passager (de 1985 à 1990, puis de 2000 à 2005), avant de s'orienter à la hausse au cours des dernières années.

**Tableau 2 : Part de certaines nationalités dans la population totale du Luxembourg, 1961-2011 (en %)**

	1961	1966	1970	1981	*1991	2001	2011
Population totale	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Étrangers	13.2	16.9	18.4	26.3	29.7	36.9	43.0
dont: - Portugais	0.0	0.3	1.7	8.0	10.2	13.4	16.1
- Italiens	5.0	7.4	6.9	6.1	5.1	4.3	3.5
- Français	1.6	2.2	2.5	3.3	3.4	4.6	6.1
- Belges	1.7	1.8	1.9	2.2	2.6	3.4	3.3
- Allemands	2.5	2.4	2.3	2.4	2.3	2.3	2.4
- Autres	2.4	2.8	3.1	4.3	6.1	9.0	11.6

Source : STATEC (recensements)

\*en 1991, pour 1213 personnes la nationalité n'est pas connue

Finalement, il est à noter que le nombre d'étrangers de nationalités autres que portugaise, italienne, allemande, française ou belge augmente fortement, et cela plus particulièrement à partir des années 1980. En 1961, on compte 7.7 mille et, en 1981, 15.5 mille étrangers d'autres nationalités que celles énumérées ci-dessus. En 2011, leur nombre dépasse les 59.7 mille. La part de ces autres nationalités dans la population totale passe de 2.4% en 1961 à 4.3% en 1981, puis à 11.6% en 2011. L'évolution du solde migratoire annuel depuis 1960 est également parlant (voir graphique 3). Ce solde se tasse en tendance jusqu'à la fin de la crise économique en 1985, puis il connaît une hausse très importante, interrompue seulement passagèrement au début des années 2000. Au cours des années récentes, le solde migratoire de l'ensemble de ces autres nationalités dépasse pour la première fois celui des Portugais.

**Tableau 3 : Part de certaines nationalités dans la population étrangère totale résidant au Luxembourg, 1961-2011 (en %)**

	1961	1966	1970	1981	*1991	2001	2011
Étrangers	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
dont: - Portugais	0.0	1.9	9.3	30.6	34.3	36.2	37.3
- Italiens	37.8	43.9	37.6	23.3	17.1	11.7	8.2
- Français	12.0	12.7	13.6	12.4	11.4	12.3	14.3
- Belges	12.5	10.6	10.4	8.2	8.9	9.1	7.7
- Allemands	19.0	14.1	12.5	9.3	7.7	6.2	5.5
- Autres	18.6	16.8	16.6	16.2	20.7	24.5	27.1

Source : STATEC (recensements)

\*en 1991, pour 1213 personnes la nationalité n'est pas connue

La diversification des migrations apparaît dans l'évolution de la part des diverses nationalités dans la population étrangère totale. Les Portugais représentent, à la date du 1er février 2011 (recensement), 37.3% de la population étrangère résidant au Luxembourg. L'augmentation est de près de 6 points par rapport à 1981 (30.6%). Mais, rappelons-le, en chiffres absolus le

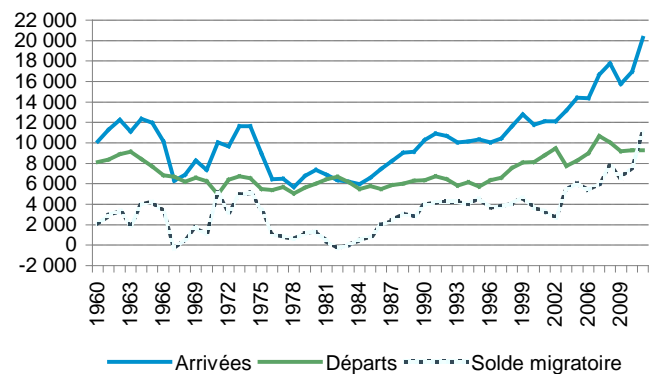
nombre de Portugais est passé de moins de 30 000 en 1981 à plus de 82 000 en 2011. Malgré leur augmentation en nombre absolu, la part des Français ne croît que modérément (12.0% des étrangers en 1961, 14.3% en 2011), celle des Belges diminue même (de 12.5% à 7.7% du total des étrangers), tout comme celle des Allemands (de 19.0% à 5.5%). Par contre, la part des autres nationalités qui avait légèrement diminué de 1961 à 1981 (de 18.6% à 16.2%) augmente fortement par la suite pour atteindre 27.1% des étrangers habitant le Luxembourg en 2011.

### La dynamique des flux migratoires : environ 545 000 arrivées et 370 000 départs au total de 1960 à 2011

En regardant exclusivement l'évolution du pourcentage des étrangers dans la population totale, on risque d'accréditer une idée plutôt statique du phénomène migratoire (des arrivées s'ajoutant à un stock). Or, le solde migratoire résulte de la différence entre émigration (départs) et immigration (arrivées). La dynamique des migrations apparaît moins dans le solde migratoire que dans les flux d'entrées et de sorties. Depuis 1960, on a noté au total 545 000 arrivées et 370 000 départs du Grand-Duché. Et les mouvements qui ont lieu en cours d'année ne sont pas inclus dans ces chiffres. Du début des années 1960 à 1970, les départs ont plutôt tendance à se tasser (de plus de 8 000 à moins de 6 000). Sur les 25 ans allant de 1970 à 1995, les départs restent plutôt stables autour de 6 000 personnes. A partir de 1995, ils s'orientent à la hausse; hausse qui est cependant interrompue par la crise du début des années 2000. L'augmentation tendancielle des départs, associée à une croissance des arrivées, peut être interprétée comme un signe d'une plus grande mobilité migratoire.

Dans la première moitié des années 1980, encore marquée par la crise économique, les entrées et les sorties se situent à des niveaux très proches (autour de 5 000-6 000 personnes). Les excédents migratoires sont faibles et, en 1982, le solde est même négatif. Depuis 1985, les arrivées entament une hausse pratiquement continue avec un palier à un niveau élevé (autour de 10 000 arrivées par an) dans les années 1990. Les crises économiques du début des années 2000 et de 2009 ont seulement produit des reculs passagers dans les arrivées. En 2011, le nombre des arrivées se situe à plus de 20 000 alors que 25 ans plus tôt (en 1985), on ne comptait que quelque 6 600 arrivées...

Graphique 4 : Arrivées, départs et solde migratoire, 1960-2011 (en nombre de personnes)



Source : STATEC

Alors que les arrivées se sont orientées à la hausse dès 1985, les départs restent pratiquement au niveau de 1970 jusqu'au milieu des années 1990 (quelque 6 000 départs par an en moyenne), puis ces départs augmentent assez fortement jusqu'en 2002 (à environ 10 000 personnes). A partir de 2002, les départs fluctuent quelque peu (baisse en 2003, remontée de 2004 à 2007, tassement à partir de 2009), mais, globalement, le niveau se situe aux alentours de 10 000, alors que, comme on l'a vu, les arrivées sont en hausse pratiquement continue de 2002 à 2011. Il en résulte un excédent migratoire qui augmente grosso modo dans les mêmes proportions que les arrivées.

### Une propension au départ moins forte chez les Portugais

La probabilité au départ n'est pas identique pour toutes les nationalités. On peut comparer les parts des nationalités dans le total des arrivées, d'une part, et dans le total des départs, d'autre part, de 1980 à 2011. On constate que pour les personnes ayant la nationalité d'un des pays voisins, les pourcentages dans les arrivées et dans les départs sont relativement proches. Pour les Italiens, le pourcentage dans les départs dépasse assez largement celui dans les arrivées.

Pour les Portugais, par contre, la part dans les départs (18.7%) est beaucoup moins élevée que dans les arrivées (23.6%), ce qui explique que leur pourcentage dans le total de l'excédent migratoire de 1980 à 2011 atteint 30%.

Tableau 4 : Composition des arrivées, des départs et du solde migratoire par nationalités, total des années 1980-2011, (en %)

Nationalité	Part dans les arrivées	Part dans les départs	Part dans le solde migratoire total
Belgique	9.2	9.1	9.0
France	16.2	15.5	16.1
Allemagne	6.7	7.0	5.8
Italie	4.8	6.4	1.2
Portugal	23.6	18.7	30.0
Autres pays	39.5	43.3	37.9

Source : STATEC

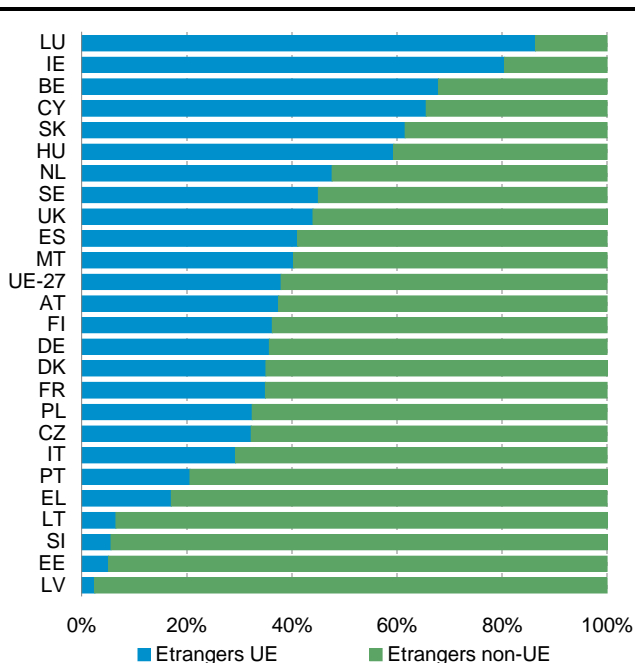
En revanche, les autres nationalités prises dans leur ensemble semblent plus mobiles. Ils représentent 39.5% des arrivées, mais 43.3% des départs. Mais, dans ce groupe des « autres nationalités », il y a également des différences sensibles. Les citoyens de l'ex-Yougoslavie, par exemple, sont peu enclins au départ.

### Les étrangers provenant de pays de l'Union européenne sont largement majoritaires

En jetant un regard sur la distribution des étrangers selon leur origine communautaire, resp. non-communautaire, on s'aperçoit que, malgré la diversification de l'immigration, le Luxembourg est le pays de l'Union européenne (UE) où la part des étrangers provenant d'un autre pays de l'UE est la plus importante, respectivement où la part des non-communautaires est la plus faible. En 2010, 86% du total des étrangers vivant au Luxembourg sont des « communautaires ». Suit l'Irlande avec 80%, puis la Belgique avec 67% d'étrangers communautaires.

En France et en Allemagne, la part des étrangers communautaires n'est que de 35% en 2010. Les divergences très fortes dans ce domaine en Europe sont liées à l'histoire spécifique à chaque pays, notamment à l'histoire de l'immigration et à l'histoire coloniale, mais également à l'histoire des frontières européennes.

**Graphique 5 : Distribution des étrangers selon le groupe de nationalité (UE et non-UE) en Europe, 1<sup>er</sup> janvier 2010 (en % de la population de nationalité étrangère)**



Source : STATEC, EUROSTAT

En dehors des pays voisins, du Portugal et de l'Italie, les nationalités de l'UE les plus représentées au Luxembourg sont - sur la base du recensement du 1<sup>er</sup> février 2011 - les Britanniques (5 471 personnes en 2011), les Néerlandais (3 891) et les Espagnols (3 657). Puis viennent les Polonais (2 709), les Danois (1 964) et les Suédois (1 720). S'intercalent cependant quelques nationalités non-communautaires, comme les Capverdiens (2 472), les Bosniaques (2 261) et les Serbes (2 162).

Les personnes originaires des Etats membres de l'UE-27 de l'Est de l'Europe - Roumanie, Bulgarie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Estonie, République tchèque, Slovaquie, Slovénie - sont au nombre de 9 142 au 1<sup>er</sup> février 2011, soit 4.1% du total des étrangers et 4.7% de l'ensemble des étrangers de l'UE-27. Le nombre de personnes ayant une nationalité de l'ancienne Yougoslavie (à l'exclusion de la Slovénie qui est comptée parmi les pays communautaires) est de 10 587 au 1<sup>er</sup> février 2011, soit 4.8% du total des étrangers présents au Luxembourg, mais plus de 42% du total des étrangers non-communautaires.

**Tableau 5 : Principales nationalités des personnes étrangères résidant au Luxembourg en 2011 (en nombre)**

Nationalité	Nombre	Nationalité	Nombre
Portugal	82 363	Roumanie	1 589
France	31 456	Grèce	1 541
Italie	18 059	Irlande	1 325
Belgique	16 926	Kosovo	1 324
Allemagne	12 049	États-Unis	1 295
Royaume-Uni	5 471	Brésil	1 203
Pays-Bas	3 891	Finlande	1 077
Monténégro	3 814	Hongrie	935
Espagne	3 657	Russie	930
Pologne	2 709	Rép. tchèque	760
Cap-Vert	2 472	Autriche	757
Bosnie-Herzégovine	2 261	Bulgarie	734
Serbie	2 161	Yougoslavie	665
Danemark	1 964	Slovaquie	612
Suède	1 720	Inde	569
Chine	1 610	Lituanie	530

Source : STATEC (recensement du 1<sup>er</sup> février 2011)

### Sans les naissances « étrangères », le solde naturel (c'est-à-dire la différence entre naissances et décès) aurait été largement déficitaire au Luxembourg

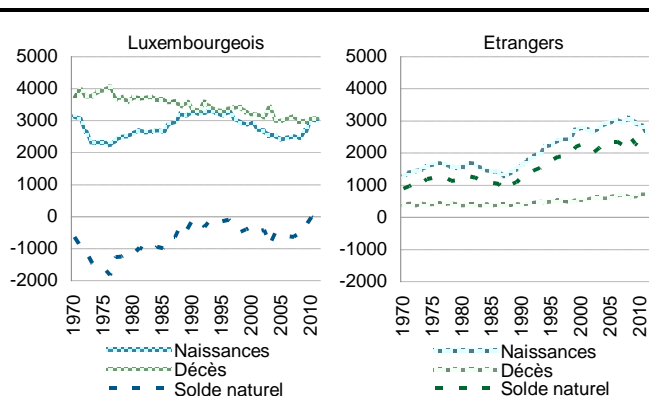
Le fait que l'immigration soit constituée par un flux continu de personnes en âge de procréer et de travailler a évidemment des incidences sur la natalité, la mortalité et sur la structure par âge de la population.

Sur l'ensemble de la période pour laquelle on dispose de données (1970-2011), le nombre de décès des Luxembourgeois dépasse le nombre de naissances. Il en résulte un solde naturel largement déficitaire des autochtones sur toute cette période (-28 443). Le nombre annuel de décès de Luxembourgeois diminue en tendance en passant de quelque 4 000 au début des

années 1970 à 3 000 en 2011 (ce qui est notamment le reflet de l'augmentation de l'espérance de vie), mais cette diminution ne permet pas de passer à un excédent de naissances. En effet, le nombre de naissances de Luxembourgeois faiblit dans la première moitié des années 1970 (suite, notamment, à un taux de fécondité en recul), ce qui conduit à un solde naturel très négatif (-1 830 en 1976).

Le nombre de naissances luxembourgeoises augmente dans les années 1980 et se maintient à un niveau relativement élevé jusqu'au milieu des années 1990 (taux de fécondité en hausse et arrivée à l'âge de la maternité des « baby-boomers » de l'après-guerre). Cette augmentation permet d'approcher l'équilibre entre naissances et décès, sans que toutefois le cap vers un solde naturel positif n'ait pu être franchi. Dans les années 2000, les naissances luxembourgeoises reculent et le déficit se creuse à nouveau. A noter que l'augmentation des naissances luxembourgeoises en 2009 et 2010 résulte en partie de la nouvelle loi sur la nationalité luxembourgeoise de 2008 qui prévoit que les enfants nés de parents étrangers dont l'un au moins est né au Luxembourg acquièrent automatiquement la nationalité luxembourgeoise.

**Graphique 6 : Naissances, décès et solde naturel des Luxembourgeois et des étrangers, 1970-2011 (en nombre)**



Source : STATEC

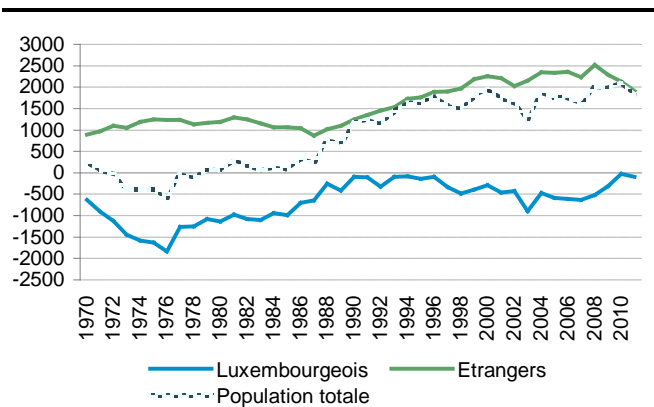
En ce qui concerne les étrangers, il convient d'abord de noter que le nombre de naissances dépasse le nombre des décès sur l'ensemble des années 1970-2011, d'où un excédent naturel global largement positif sur cette période (+66 042). Malgré l'augmentation du nombre de décès d'étrangers (qui passe de 379 en 1970 à 723 en 2011), l'excédent reste très positif et croît même en tendance à partir de la deuxième moitié des années 1980.

Le nombre de naissances étrangères augmente de 1970 à 1976 (de 1 268 à 1 680), puis - avec le recul global du solde migratoire - se tasse à 1 268 en 1987. De 1987 à 2008, les naissances étrangères augmentent de façon pratiquement continue en atteignant le nombre de 3 126 en 2008. Comme en même temps, les décès étrangers n'évoluent que

beaucoup plus modérément à la hausse que les naissances, l'excédent des naissances étrangères passe d'environ 1 000 en 1976 à quelque 2 500 en 2008. La diminution du nombre de naissances étrangères en 2009 et 2011 résulte en partie de la nouvelle loi sur la nationalité luxembourgeoise de 2008 qui prévoit que les enfants nés de parents étrangers dont l'un au moins est né au Luxembourg acquièrent automatiquement la nationalité luxembourgeoise.

En résumé, ce sont donc les naissances étrangères qui permettent de dégager un solde naturel positif au Grand-Duché (voir graphique 7). Face au solde naturel total de -28 443 des Luxembourgeois entre 1970 à 2011, les étrangers peuvent faire état d'un excédent naturel total de 66 042. Ce sont donc les étrangers qui permettent au Luxembourg d'avoir un solde naturel positif de 37 599 personnes de 1970 à 2011.

**Graphique 7 : Solde naturel des Luxembourgeois, des étrangers et de l'ensemble de la population, 1970-2011 (en nombre)**



Source : STATEC

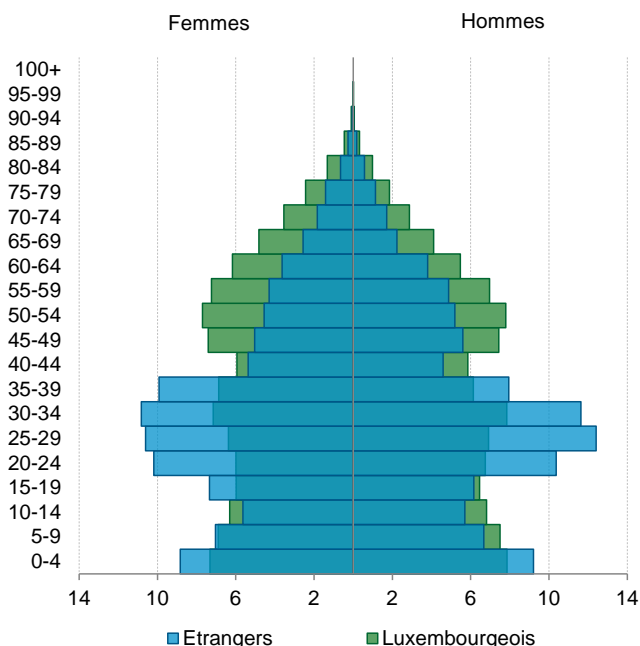
## L'immigration « rajeunit » la structure d'âge de la population

En superposant les pyramides d'âge des étrangers et des Luxembourgeois pour les années 1961 et 2011, le contraste apparaît clairement (voir graphiques 8 et 9).

En 1961 (tout comme en 2011 d'ailleurs), la « pyramide des âges » des Luxembourgeois ressemble plutôt à un « tronc » dont la base est peu épaisse (voir graphique 8). Les enfants de moins de 5 ans sont relativement moins nombreux chez les autochtones que chez les étrangers. La « pyramide » des Luxembourgeois de 1961 porte également les traces des deux guerres mondiales et de l'évolution du taux de natalité. La très faible part des classes d'âge des 35-44 ans en 1961 résulte du tassement de la natalité qui caractérise la première guerre mondiale et de la surmortalité des jeunes (notamment des hommes jeunes) lors de la deuxième guerre mondiale. La part assez faible de la classe d'âge des 15-19 ans chez les Luxembourgeois doit notamment être mise en relation avec le recul de la natalité lors de la deuxième guerre mondiale.

D'une manière générale, en 1961, le bas de la « pyramide » (en gros, la part des classes d'âge de 0 à 50 ans) - qui est relativement étroite - est également le reflet de la baisse tendancielle très importante du taux de natalité au Luxembourg qui passe de 27.3 pour mille en 1900 à 15.1 pour mille en 1939 et à 13.9 pour mille en 1950.

**Graphique 8 : Structure d'âge des Luxembourgeois et des étrangers, 1961 (en %)**



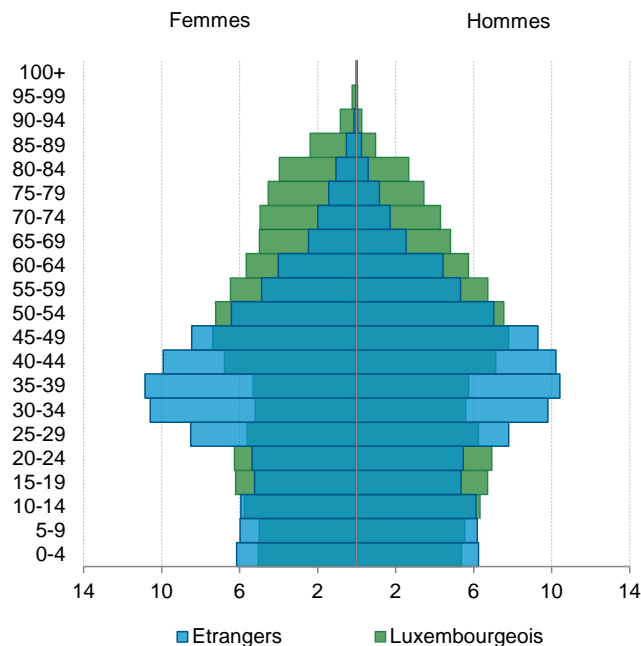
Source : STATEC (recensements)

Pour l'année 1961, on note aussi que le pourcentage des personnes de 45 ans et plus est beaucoup moins important chez les étrangers que chez les Luxembourgeois. Par contre, la part des 20 à 39 ans dans la population étrangère est beaucoup plus élevée que dans la population luxembourgeoise ; ce qui reflète une « migration de travail » composée essentiellement de personnes jeunes. Par ailleurs, en 1961, la distribution entre hommes et femmes n'est pas symétrique. Chez les étrangers de 25-34 ans, la part des hommes dépasse celle des femmes (54% d'hommes dans cette classe d'âge chez les étrangers). Une partie de l'immigration est donc le fait d'hommes jeunes isolés.

Il y a des similitudes entre les « pyramides » des âges de 1961 et de 2011. En 2011, comme en 1961, les pourcentages des classes d'âge du haut de la pyramide (les personnes de 50 ans et plus) sont plus importants chez les Luxembourgeois que chez les étrangers. Le haut de la « pyramide » penche d'ailleurs du côté des femmes, reflet de leur espérance de vie plus longue. Mais, il se dégage surtout des graphiques 8 et 9 que la part de personnes d'âge moyen est plus développée chez les étrangers que chez les Luxembourgeois. Le gonflement des classes d'âge moyen est le reflet d'une immigration de travail continue.

Mais il y a également des différences entre les « pyramides » des âges de 1961 et de 2011. On constate d'abord que la base, c'est-à-dire la part des enfants de 0-9 ans, s'est rétrécie entre 1961 et 2011, d'ailleurs pour les Luxembourgeois, comme pour les étrangers. D'une manière générale, la « pyramide » des Luxembourgeois s'est étirée vers le haut. A partir de 65

**Graphique 9 : Structure d'âge des Luxembourgeois et des étrangers, 2011 (en %)**



Source : STATEC (recensements)

ans et plus, les parts des classes d'âge sont beaucoup plus importantes qu'en 1961. En outre, les classes d'âge moyen dans lesquelles les étrangers sont surreprésentés semblent migrer vers le haut. En d'autres mots, si, en 1961, les étrangers étaient déjà surreprésentés dès la classe d'âge des 20-24 ans, en 2011, c'est seulement le cas à partir de 25 ans. En 2011, cette surreprésentation des étrangers se prolonge jusqu'à l'âge de 49 ans, alors qu'en 1961 elle s'arrêtait à la classe d'âge des 35-39 ans. Cette évolution peut être expliquée par le vieillissement de la population étrangère résidant au Luxembourg, mais également par le fait que l'entrée sur le marché du travail est aujourd'hui plus tardive qu'en 1961. Enfin l'asymétrie entre hommes et femmes qu'on a décelée en 1961 chez les étrangers âgés de 25 à 34 ans (un pourcentage plus élevé d'hommes) a disparu en 2011, reflet, notamment, d'une immigration familiale dominante.

La part des 65 ans et plus dans la population totale du Luxembourg serait de 19.3% sans les étrangers ; elle est de seulement 14.0% avec les étrangers.

On peut retenir que le poids relatif des 0 à 19 ans dans la population étrangère et dans la population luxembourgeoise est assez proche que ce soit en 1961

ou en 2011 (voir tableau 6). Cependant, la part des jeunes dans la population luxembourgeoise et étrangère recule (de 27.5% en 1961 à 23% en 2011 pour les Luxembourgeois et de 28.3% à 23.6% pour les étrangers).

### La part des 65 ans et plus dans la population totale du Luxembourg serait de 19.3% sans les étrangers ; elle est de seulement 14.0% avec les étrangers

On peut retenir que le poids relatif des 0 à 19 ans dans la population étrangère et dans la population luxembourgeoise est assez proche que ce soit en 1961 ou en 2011 (voir tableau 6). Cependant, la part des jeunes dans la population luxembourgeoise et étrangère recule (de 27.5% en 1961 à 23% en 2011 pour les Luxembourgeois et de 28.3% à 23.6% pour les étrangers).

**Tableau 6 : Structure par classe d'âge de la population luxembourgeoise, de la population étrangère et de la population totale, 1961 et 2011 (en %)**

Classes d'âge	Total	1961	
		Luxembourgeois	Etrangers
0-19	27.6	27.5	28.3
20-39	29.0	27.0	42.0
40-64	32.6	34.0	23.5
65+	10.8	11.5	6.3
Total	100.0	100.0	100.0

Classes d'âge	Total	2011	
		Luxembourgeois	Etrangers
0-19	23.3	23.0	23.6
20-39	28.2	23.5	34.4
40-64	34.6	34.2	35.0
65+	14.0	19.3	7.0
Total	100.0	100.0	100.0

Source : STATEC (recensements)

Les pourcentages des 20-39 ans et des 40-64 ans dans la population totale se situent à un niveau très comparable en 1961 et en 2011. Néanmoins, chez ces personnes d'âge moyen, on note des évolutions divergentes pour les étrangers et les Luxembourgeois (voir tableau 6). En 1961, 42% de la population étrangère totale avaient entre 20 et 39 ans (contre 27% pour cette classe d'âge dans la population

luxembourgeoise). L'impact au niveau de la population totale de ce pourcentage élevé dans la population étrangère est cependant limité par le fait que ces étrangers représentaient seulement 13% de la population totale en 1961. De 1961 à 2011, la part de la classe d'âge des 20-39 ans diminue chez les Luxembourgeois (de 27.0% à 23.5%), comme chez les étrangers (de 42.0% à 34.4%), mais reste beaucoup plus élevée chez ces derniers.

En 1961, la part du groupe d'âge des 40-64 est beaucoup plus importante chez les Luxembourgeois (34.0%) que chez les étrangers (23.5%). Jusqu'en 2011, ce groupe d'âge se renforce chez les étrangers pour atteindre un pourcentage similaire à celui des Luxembourgeois (35% de la population étrangère et 34.2% de la population luxembourgeoise en 2011).

La différence la plus sensible dans la structure par âge des Luxembourgeois et des étrangers concerne les 65 ans et plus. Déjà en 1961, la part de ce groupe d'âge dans la population étrangère n'était que de 6.3%, alors qu'elle atteignait de 11.5% dans la population luxembourgeoise. En 2011, la part des personnes de 65 ans et plus n'a pratiquement pas changée pour les étrangers (7%), alors que chez les Luxembourgeois, le poids de cette classe d'âge augmente fortement à 19.3% en 2011.

Il convient néanmoins de ne pas oublier que le nombre absolu des personnes étrangères de 65 ans et plus augmente fortement, et cela à un rythme qui est même supérieur à celui des Luxembourgeois. En 1961, la part des étrangers dans le total de la classe d'âge des 65 ans et plus n'était que de 7.7%. En 2011, cette part atteint 21.4% (voir tableau 7)

**Tableau 7 : Personnes de 65 ans et plus en 1961 et en 2011**

	Nombre des personnes de 65 ans et plus			Part des étrangers dans le total des 65 ans et plus (en %)
	Luxembourgeois	Etrangers	Total	
1961	31 342	2 616	33 958	7.7
2011	56 362	15 380	71 742	21.4

Source : STATEC (recensements)